

REUNION CONSEIL MUNICIPAL 21 AOUT 2018

- Délibération prise pour approbation devis réfection toiture annexe cure, le montant du devis est de 1105,34€ TTC, les travaux se feront à l'automne
- Délibération prise pour encaisser la somme de 498,57€ concernant la redevance d'occupation du domaine public
- Délibération prise pour approbation du devis de l'architecte Cédric GOURBIERE pour l'étude de faisabilité pour monter le dossier de réhabilitation des logements de la cure, le montant du devis pour une première phase est de 1680€ TTC
- Délibération prise pour signer convention avec l'association MOD : Main d'œuvre à Disposition pour bénéficier de contrats de travail pour 2 personnes à l'école pour assurer les missions de garderie et ménage
le coût est de 18€/H charges comprises
la cotisation à l'association est de 7,50€/ an
Rendez- vous pris entre la commune, l'association et les personnels mercredi 22 aout pour signature des contrats et mise en place des horaires
- Budget supplémentaire d'environ 300€ alloué à l'école pour prendre en charge du matériel informatique, vidéo et musique nécessaire au programme
- Délibération prise pour approbation du devis de la société ETERA pour poser des panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école et bloquer le prix de rachat de l'électricité le montant du devis est de 23988€ TTC
un permis d'aménagement sera déposé
- Ecole, la réfection du grillage est terminée dans le jardin de l'école
- Décisions modificatives :
concernant la subvention de la cantine et de l'adhésion au réseau montagne pour l'école concernant l'adhésion au CIGAC, assurance du personnel avec une régularisation des cotisations pour l'année 2017
- Régie :
le régisseur principal était la secrétaire, il est souhaitable de nommer une autre personne au sein du conseil municipal qui ne soit ni maire ou adjoint et qui puisse se rendre en trésorerie : Olivier MASSON est proposé en régisseur titulaire et Régis DEFRADE sera son suppléant

- Voirie Programme 2019 à définir
Il reste 9000€ dans l'enveloppe 2018 aussi nous disposerons de 44542€ pour 2019
Il reste 3 tronçons à faire sur Malécot donc une première tranche est proposée pour environ 44000€

Des travaux sont à réaliser :

Voir avec l'AGGLO pour relever un tampon

Prévoir un enrochement dans le bois vers le lotissement pour empêcher les motos de le traverser à vive allure

Prévoir de terminer le goudron des trottoirs du lotissement sur la partie communale

- Fête patronale
Des nouvelles directives nous sont fortement conseillées par la gendarmerie et les services de l'Etat pour limiter les horaires d'ouverture des débits de boissons pour les fêtes soit 1h30 du matin au lieu de 3h du matin
Le Maire doit rencontrer les associations